



Communiqué de presse

LA GRANDE MOTTE labellisée « Patrimoine du XXème siècle »

Ville balnéaire à l'architecture exceptionnelle, La Grande Motte reçoit le label « Patrimoine du XXème siècle » du Ministère de la culture le 19 janvier 2010. Elle devient ainsi la première ville balnéaire à obtenir ce label.

Le Label « Patrimoine du XXe siècle » a été lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1999. Il signale à l'attention du public les édifices et ensembles urbains remarquables du XXème siècle en matière d'architecture. Le label a pour objectif de faire connaître les productions remarquables de ce siècle en matière d'architecture et d'urbanisme.



La Grande Motte a été créée ex-nihilo dans le cadre de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon mis en œuvre par la Mission Racine dans les années 60.

Caractérisée par une grande homogénéité architecturale, la ville balnéaire a été intégralement conçue et réalisée par **l'architecte Jean Balladur**.



Jean Balladur, architecte

« Peu connu du grand public, Jean Balladur a pourtant marqué son époque et son métier. Son nom restera à tout jamais associé à La Grande Motte comme celui de Le Corbusier l'est à celui de Chandigarh et de Oscar Niemeyer à celui de Brasilia.

Humaniste, passionné de littérature, de philosophie, de musique, poète et admirateur de son ancien professeur et ami Jean-Paul Sartre, il aura tout le loisir après la guerre et les « Temps modernes » de réfléchir, dans l'atelier de Le

Corbusier, aux relations « entre le dehors et le dedans », sur la notion de ville-parc et ses nostalgies de paradis terrestre ».

Ville visionnaire, LA GRANDE MOTTE représente sur le plan architectural, urbanistique et paysager, une œuvre remarquable qui fait désormais partie du patrimoine national.



Office de Tourisme et des Congrès de la Grande Motte
Avenue Jean Bène
34280 La Grande Motte

Catherine Simon
Responsable Promotion&Communication
csimon@ot-lagrandemotte.fr

☎ 00 33 (0)6 17 32 42 65 . 📠 00 33 (0)4 67 56 40 50 📞 00 33 (0)4 67 56 78 30